

Lhyfe

INTRODUCTION SUR EURONEXT PARIS



Succès de l'introduction en Bourse de Lhyfe sur le marché réglementé d'Euronext® à Paris : augmentation de capital d'un montant de 110,0 M€, pouvant être porté à 124,0 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation

- Augmentation de capital totale de 110,0 M€ dans le cadre de l'offre (hors option de surallocation) et de 47,8 M€ au titre de la conversion d'obligations convertibles en actions au jour du règlement-livraison
- Prix de l'action : 8,75 €, soit une capitalisation boursière d'environ 411 M€
- Début des négociations des actions (sous forme de promesses) le 23 mai 2022 et règlement-livraison le 24 mai 2022
- Fin de la période de stabilisation le 17 juin 2022

Nantes – le 20 mai 2022 – 17h15 – Lhyfe (la « Société »), producteur indépendant d'hydrogène vert pour décarboner l'industrie et la mobilité, annonce le large succès de son introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (code ISIN : FR0014009YQ1 - mnémorique : LHYFE).

L'opération a bénéficié du soutien d'investisseurs institutionnels français et internationaux de premier rang, témoignant de leur confiance dans le modèle et les perspectives de croissance de Lhyfe. L'offre a également suscité un fort intérêt des investisseurs individuels pour le projet porté par Lhyfe, acteur de la transition énergétique.

Matthieu Guesné, Fondateur et Président-Directeur général de Lhyfe :

« Nous avons créé Lhyfe avec la volonté d'avoir un impact positif très fort sur l'avenir de notre planète. Je suis très heureux et fier que nous ayons réussi à partager cette ambition auprès de nos nouveaux investisseurs et reconnaissant pour leur contribution au succès de notre introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext® à Paris. Je remercie chaleureusement tous les investisseurs, particuliers comme institutionnels, français comme internationaux, qui ont pris part à la réussite de cette opération, ainsi qu'à nos partenaires pour leur accompagnement. Je suis également heureux d'accueillir EDP Renováveis et Mitsui & Co Ltd. au capital de Lhyfe à l'occasion de cette opération et impatient d'accélérer nos collaborations respectives.

Grâce à cette étape cruciale dans l'histoire de Lhyfe, nous disposons aujourd'hui de moyens financiers renforcés et de nouveaux partenaires pour donner une nouvelle impulsion à notre développement et mettre en œuvre le déploiement de nombreux sites de production d'un hydrogène écologique et accessible partout en Europe afin de contribuer à réduire les émissions de CO₂ et renforcer l'indépendance énergétique de l'Europe, notamment dans le cadre du plan RepowerEU.

Fort d'une première unité de production d'hydrogène vert déjà opérationnelle en France, de l'un des portefeuilles de projets les plus avancés en Europe (93 projets représentant plus de 4,8 GW de capacité totale installée, soit une production d'hydrogène vert de plus de 1 620 tonnes/jour), et d'une demande d'hydrogène vert qui devrait significativement augmenter au cours des prochaines années, notre ambition est de faire de Lhyfe l'un des leaders de la production d'hydrogène vert en Europe. »

Résultats de l'offre

Le Conseil d'administration de Lhyfe, réuni ce jour, a fixé le prix définitif de l'action à 8,75 €.



Ainsi, 11 011 036 actions ordinaires nouvelles sont allouées dans le cadre du placement global (le « Placement global »), hors exercice de l'option de surallocation, soit 88% de l'offre, et 1 560 393 actions ordinaires nouvelles sont allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO »), soit 12% de l'offre. Les ordres A1 (de 10 actions jusqu'à 250 actions incluses) et les ordres A2 (au-delà de 250 actions) seront servis intégralement.

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société a consenti à Portzamparc (Groupe BNP Paribas) (l'« Agent stabilisateur »), agissant au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de livre associés, une option permettant l'émission d'un maximum de 1 600 000 actions nouvelles optionnelles, pour un montant brut maximum de 14,0 M€, susceptible de porter le flottant à 23,3% en base non diluée, permettant ainsi de faciliter les opérations de stabilisation (l'« Option de surallocation »).

Cette Option de surallocation pourra être exercée, en tout ou partie, au prix de l'offre, en une seule fois à tout moment par l'Agent stabilisateur, au nom et pour le compte des chefs de file et teneurs de livre associés, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du prix de l'offre soit jusqu'au 17 juin 2022 (inclus).

Le règlement-livraison des actions interviendra le 24 mai 2022. Les actions seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext® à Paris à compter du 23 mai 2022, sur une ligne de cotation intitulée « Lhyfe Promesses ». Les négociations des actions de la Société démarreront le 25 mai 2022 sur une ligne de cotation intitulée « Lhyfe ».

Ambition : devenir un leader européen indépendant de la production d'hydrogène vert onshore

S'appuyant sur les 93 projets actuellement dans son *pipeline* commercial, Lhyfe s'est fixé comme objectif de disposer d'une capacité installée totale de 55 MW d'ici 2024 à partir d'unités onshore uniquement.

Sur la base des hypothèses figurant dans le document d'enregistrement approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 21 avril 2022 sous le numéro I. 22-009, la capacité installée totale devrait atteindre 200 MW en 2026, soit pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026 :

- un chiffre d'affaires consolidé d'environ 200 M€¹ ; et
- un EBITDA² Groupe à l'équilibre.

À l'horizon 2030, la Société se fixe comme objectif de se positionner comme un acteur de référence dans le secteur de la production d'hydrogène vert et plus spécifiquement de disposer d'une capacité installée totale supérieure à 3 GW.

À long terme, Lhyfe vise une marge d'EBITDA Groupe supérieure à 30%³.

Une introduction en Bourse sur Euronext à Paris pour accompagner la stratégie de croissance

L'introduction en Bourse de Lhyfe vise à soutenir sa stratégie de développement et de croissance.

Le produit net de l'augmentation de capital sera employé de la manière suivante :

- i. à hauteur d'environ 50%, à l'apport en fonds propres dans les sociétés de projets portant les unités de production du groupe, (soit environ 20% des besoins de financements liés aux investissements dans ces mêmes sociétés de projets) nécessaire à l'atteinte des objectifs à horizon 2026 du groupe détaillés ci-dessus, étant précisé que le solde des besoins de financements totaux sera financé à la fois par de la dette et l'obtention de subventions,
- ii. à hauteur d'environ 35%, au renforcement de ses équipes de *business development* et d'ingénierie dans les géographies ciblées par le groupe,
- iii. à hauteur d'environ 8%, au financement des programmes de recherche de développement du groupe, notamment ceux liés au développement de solutions technologiques de production d'hydrogène vert en mer et à l'optimisation des coûts de production, et
- iv. pour le solde, d'environ 7%, aux besoins généraux du groupe.

Enfin, le statut de société cotée devrait permettre à la Société, en outre, de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, renforçant sa position lors des négociations industrielles et commerciales.

Souscription de 25 M€ d'EDPR, de 10 M€ de CDC Croissance et de 4 M€ d'Amundsen Investment Management à l'augmentation de capital

EDP Renováveis S.A. (EDPR), filiale à 75% d'EDP Group, le producteur, transporteur et distributeur d'électricité national portugais, également coté sur Euronext Lisbon (ISIN : PTEDPOAM0009), a souscrit, au travers de sa filiale à 100% EDP Renewables Europe, S.L.U., à hauteur de 25 M€ à l'augmentation de capital, dans le cadre de la conclusion d'un accord de collaboration avec Lhyfe visant à identifier, développer, construire et gérer ensemble des projets de production d'hydrogène vert. Au-delà de la fourniture d'électricité renouvelable pour les projets de production d'hydrogène vert de Lhyfe, EDPR considérera également la participation

¹ Chiffre d'affaires 2021 : 197 K€

² EBITDA : résultat opérationnel courant consolidé avant amortissements et provisions – EBITDA 2021 : -5 411 K€

³ Marge d'EBITDA : ratio « EBITDA/Chiffre d'affaires »

de Lhyfe à ses propres projets situés dans les pays dans lesquels le groupe est actuellement présent. Les deux sociétés collaboreront aussi pour identifier de nouveaux projets qu'elles pourront financer ensemble, et en matière de recherche & développement et de fourniture d'équipements. EDPR s'est engagée à conserver les actions Lhyfe souscrites pendant une durée de 360 jours à compter du règlement-livraison de l'offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles et en cas de résiliation de l'accord de collaboration.

Lhyfe avait, en outre, reçu des engagements de souscription d'investisseurs institutionnels, i.e. CDC Croissance et Amundsen Investment Management, qui souscrivent respectivement à hauteur de 10 M€ et 4 M€ à l'augmentation de capital.

Contrat de liquidité

Il est envisagé qu'un contrat de liquidité soit mis en place à l'issue de la période de stabilisation. Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

Principales caractéristiques de l'opération

Caractéristiques de l'action

Libellé pour les actions : LHYFE - Code ISIN : FR0014009YQ1 – Code Mnémonique : LHYFE

Marché : Euronext® Paris – Compartiment B

ICB Classification : 60102010 - Alternative Fuels– LEI : 969500RTYSRSTZAJCG72

Éligibilité PEA et PEA-PME-ETI - Qualification « entreprise innovante » de Bpifrance



Prix de l'offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement global est fixé à 8,75 € par action.

Taille de l'opération

12 571 429 actions ordinaires nouvelles seront émises représentant un produit brut total de l'émission de 110,0 M€.

Conversion automatique d'obligations convertibles en actions

Six emprunts obligataires convertibles en actions seront convertis automatiquement au jour du règlement-livraison de l'offre pour un montant nominal total de 47,8 M€, et donneront lieu à l'émission de 15 039 401 actions ordinaires nouvelles.

Option de surallocation

La Société a consenti à l'Agent stabilisateur une Option de surallocation, exerçable jusqu'au 17 juin 2022, portant sur un maximum de 1 600 000 actions nouvelles supplémentaires, pour un montant brut maximum de 14,0 M€.

Engagements d'abstention et de conservation

Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation de Fresh Future⁴, Madame Nolwenn Belléguic, Monsieur Thomas Creach, Monsieur Antoine Hamon et Madame Taia Kronborg : 720 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Engagements de conservation des autres fondateurs, des autres actionnaires et des porteurs d'obligations convertibles automatiquement converties au jour du règlement-livraison de l'offre : 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

Prochaines étapes de l'opération

20 mai 2022	Début de la période de stabilisation.
23 mai 2022	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Lhyfe Promesses » jusqu'à la date de règlement-livraison de l'OPO et du Placement global).
24 mai 2022	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement global.

⁴ Société détenue à 100% par Monsieur Matthieu Guesné

25 mai 2022	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Lhyfe ».
17 juin 2022	Date limite d'exercice de l'Option de surallocation. Fin de la période de stabilisation.

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'opération (sur une base non-diluée)

	Après l'offre (après conversion automatique des OC)			Après l'offre (après conversion automatique des OC et exercice intégral de l'Option de surallocation)		
	Nombre d'actions	% des actions	% des droits de vote	Nombre d'actions	% des actions	% des droits de vote
Fresh Future ^{1, 2}	8 950 000	19,06%	27,00%	8 950 000	18,44%	26,37%
Salariés ²	1 050 000	2,24%	3,17%	1 050 000	2,16%	3,09%
Noria ^{2, 3}	7 540 611	16,06%	16,66%	7 540 611	15,53%	16,27%
Vendée Hydrogène ²	4 668 400	9,94%	10,56%	4 668 400	9,62%	10,32%
Les Saules ²	3 770 305	8,03%	8,33%	3 770 305	7,77%	8,13%
EDPR	2 857 142	6,09%	4,31%	2 857 142	5,89%	4,21%
Ouest Croissance ²	2 535 880	5,40%	5,59%	2 535 880	5,22%	5,45%
Andera Smart Infra 1 SLP	1 904 816	4,06%	2,87%	1 904 816	3,92%	2,81%
Océan Participations ²	1 267 840	2,70%	2,79%	1 267 840	2,61%	2,73%
Mitsui & Co Ltd.	1 269 842	2,70%	1,92%	1 269 842	2,62%	1,87%
Swen Impact Fund for Transition	840 332	1,79%	1,27%	840 332	1,73%	1,24%
CDC (Banque des Territoires)	537 811	1,15%	0,81%	537 811	1,11%	0,79%
Société Financière Lorient Développement	40 464	0,09%	0,06%	40 464	0,08%	0,06%
Flottant	9 714 287	20,69%	14,66%	11 314 287	23,31%	16,67%
TOTAL	46 947 730	100,00%	100,00%	48 547 730	100,00%	100,00%

¹ Société détenue à 100% par Monsieur Matthieu Guesné.

² Bénéficiaires du droit de vote double au jour du règlement-livraison de l'offre pour tout ou partie de leur participation.

³ Dont 537 811 actions détenues par Noria Invest SRL et 7 002 800 actions détenues par Noria SAS, sa filiale à 100%.

Répartition du capital et des droits de vote à l'issue de l'opération (sur une base diluée⁴)

	Après l'offre (après conversion automatique des OC)			Après l'offre (après conversion automatique des OC et exercice intégral de l'Option de surallocation)		
	Nombre d'actions	% des actions	% des droits de vote	Nombre d'actions	% des actions	% des droits de vote
Fresh Future ^{1,2}	9 120 000	18,13%	25,95%	9 120 000	17,57%	25,37%
Salariés ²	2 410 000	4,79%	4,97%	2 410 000	4,64%	4,86%
Noria ^{2, 3}	7 540 611	14,99%	15,86%	7 540 611	14,53%	15,50%
Vendée Hydrogène ²	4 668 400	9,28%	10,06%	4 668 400	9,00%	9,83%
Les Saules ²	4 039 212	8,03%	8,32%	4 039 212	7,78%	8,13%
EDPR	2 857 142	5,68%	4,10%	2 857 142	5,51%	4,01%
Ouest Croissance ²	2 535 880	5,04%	5,32%	2 535 880	4,89%	5,20%
Andera Smart Infra 1 SLP	1 904 816	3,79%	2,74%	1 904 816	3,67%	2,67%
Océan Participations ²	1 267 840	2,52%	2,66%	1 267 840	2,44%	2,60%
Mitsui & Co Ltd.	1 269 842	2,52%	1,82%	1 269 842	2,45%	1,78%
Swen Impact Fund for Transition	1 680 668	3,34%	2,41%	1 680 668	3,24%	2,36%
CDC (Banque des Territoires)	1 075 626	2,14%	1,54%	1 075 626	2,07%	1,51%
Société Financière Lorient Développement	40 464	0,08%	0,06%	40 464	0,08%	0,06%
Flottant	9 884 287	19,65%	14,20%	11 484 287	22,13%	16,12%
TOTAL	50 294 788	100,00%	100,00%	51 894 788	100,00%	100,00%

¹ Société détenue à 100% par Monsieur Matthieu Guesné.

² Bénéficiaires du droit de vote double au jour du règlement-livraison de l'offre pour tout ou partie de leur participation.

³ Dont 537 811 actions détenues par Noria Invest SRL et 7 002 800 actions détenues par Noria SAS, sa filiale à 100%.

⁴ En tenant compte des 1 700 000 actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE et BSA en circulation à la date du présent communiqué et des 1 378 151 et 268 907 actions pouvant résulter respectivement de la conversion intégrale des OCA LB2 et OCA LB2 Bis, sur la base d'une valeur de marché des actions de la Société égale au prix de l'offre

Mise à disposition du prospectus

Le prospectus approuvé par l'AMF le 6 mai 2022 sous le numéro 22-133, composé (i) d'un document d'enregistrement approuvé le 21 avril 2022 sous le numéro I.22-009 (le « Document d'enregistrement »), (ii) du supplément à ce Document d'enregistrement approuvé le 6 mai 2022 sous le numéro I.22-020, (iii) d'une note d'opération (la « Note d'opération ») et (iv) d'un résumé du prospectus (inclus dans la Note d'opération) (le « Prospectus »), comprend une section décrivant certains facteurs de risques liés à la Société et à l'offre. Le Prospectus est disponible sur les sites Internet de la Société (www.lhyfe.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sans frais et sur simple demande au siège social de la Société, 30 rue Jean Jaurès, 44000 Nantes, France.

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du Document d'enregistrement, ainsi qu'au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'opération.

Erratum

Au paragraphe 8.1.1 du Document d'enregistrement, page 130, la trésorerie nette excédentaire retraitée au 31 décembre 2020 n'est pas de (5.650) K€, mais de 5.650 K€.

Dans le tableau figurant en section 3.2 de la Note d'opération, page 18, le montant des dettes non-courantes (à l'exclusion de la fraction courante des dettes non-courantes) cautionnées est nul (et non de 1,6 M€) et le montant des dettes non-courantes (à l'exclusion de la fraction courante des dettes non-courantes) garanties s'élève à 1,6 M€ (et non nul).

Lhyfe

PRODUCTEUR D'HYDROGÈNE VERT POUR LA MOBILITÉ ET L'INDUSTRIE

Intermédiaires et Conseils



BRYAN, GARNIER & CO
The European Growth Investment Bank

Coordinateur Global, Chef de File
et Teneur de Livre Associé



Coordinateur Global, Chef de File
et Teneur de Livre Associé



PORTZAMPARC
BNP PARIBAS GROUP

Coordinateur Global, Chef de File
et Teneur de Livre Associé



Conseil de la Société

Linklaters

Conseil juridique de la Société



Conseil juridique des Coordinateurs
Globaux, Chefs de File
et Teneurs de Livre Associés

Deloitte.

Commissaire aux comptes



Communication financière

Retrouvez toute l'information sur l'introduction en Bourse de Lhyfe sur :
www.lhyfe-finance.com



À propos de Lhyfe

Créée en 2017 à Nantes, Lhyfe est producteur et fournisseur d'hydrogène vert renouvelable pour la mobilité et l'industrie. Son site de production et son *pipeline* commercial de projets devraient permettre d'accéder à l'hydrogène vert renouvelable en quantités industrielles, et d'entrer dans un modèle énergétique vertueux orienté vers un bénéfice environnemental. Elle est membre de France Hydrogène et d'Hydrogen Europe. Lhyfe a inauguré son premier site industriel de production d'hydrogène vert en septembre 2021. Elle dispose, à ce jour, d'un *pipeline* commercial composé de 93 projets à travers l'Europe, dont 20 en développement avancé d'ici à 2026 afin de contribuer à décarboner l'industrie et la mobilité. Par ailleurs, un programme de recherche engagé depuis 2019 devrait conduire à l'entrée en phase de test en conditions réelles du premier électrolyseur flottant au monde connecté à une éolienne flottante à la rentrée 2022.

Plus d'informations sur [Lhyfe.com](https://lhyfe.com)



Avertissement

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Tout manquement à de telles restrictions est susceptible de constituer une violation au droit des valeurs mobilières de la juridiction en question.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un Prospectus au sens de la Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, telle que modifié (le « Règlement Prospectus »). Le Prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Lhyfe (www.lhyfe.com).

Espace économique européen

En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un Prospectus approuvé par l'AMF. S'agissant des États membres de l'Espace économique européen autres que la France (chacun, un « État Membre »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un Prospectus dans un État Membre. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des États Membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Lhyfe d'un Prospectus au titre du Règlement Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet État Membre.

Pour les besoins du présent avertissement, l'expression « offre au public » en liaison avec les valeurs mobilières dans un État Membre donné signifie toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières dans cet État Membre.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres.

États-Unis d'Amérique

Ce communiqué ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique (y compris leurs territoires et dépendances, tout État des États-Unis d'Amérique et le district fédéral de Columbia). Ce communiqué ne constitue pas ni ne fait partie d'une offre ou sollicitation d'achat, de souscription, ou d'investissement dans des valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »).

Les valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique que dans le cadre d'une exemption à l'obligation d'enregistrement en vertu du Securities Act. Il n'y aura aucune offre au public de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique.

Royaume-Uni

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public de titres financiers au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement à des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018), et qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« Ordonnance »), (ii) des personnes entrant dans le champ d'application de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « Personnes Concernées »). Ce document est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent document fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne devra être réalisé qu'avec des Personnes Concernées. Aucune personne autre qu'une Personne Concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué et son contenu.

Toute décision d'acquiescer des valeurs mobilières doit être faite uniquement sur la base de l'information concernant Lhyfe disponible publiquement. Ce communiqué ne peut servir de base à une convention d'investissement ou à une décision d'investissement.

Général

Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon.

Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés agissent exclusivement pour le compte de la Société et aucune autre personne dans le cadre de l'introduction en Bourse envisagée et ne considéreront aucune autre personne comme leurs clients respectifs et ne peuvent être tenus à l'égard d'un quelconque tiers de fournir la même protection qu'à l'un quelconque de leurs clients ou de fournir des conseils dans le cadre de toute offre d'actions, ni être considérés d'avoir fourni des conseils relatifs à l'émission des actions, le contenu de ce communiqué ou toute opération, convention ou autre sujet auxquels il est fait référence dans le présent communiqué. Ni les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, ni l'un de leurs administrateurs, dirigeants, salariés, conseils ou mandataires respectifs n'acceptent de responsabilité, ou ne donnent de déclaration ou de garantie, expresse ou tacite, concernant le caractère précis ou complet de l'information contenue dans le présent communiqué de presse (ou si une information a été omise du présent communiqué de presse) ou toute autre information relative à la Société, ses filiales ou sociétés associées, de manière écrite, orale ou sous une forme visuelle ou électronique, et peu important le mode de transmission ou de mise à disposition ou pour toute perte résultant de l'utilisation du présent communiqué de presse ou de son contenu ou autre.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, Portzamparc (Groupe BNP Paribas) (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation agissant au nom et pour le compte de l'ensemble des Banques, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 20 mai 2022 jusqu'au 17 juin 2022 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Lhyfe, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 complété par le règlement délégué (EU) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Lhyfe et sont susceptibles d'affecter leur cours.

Gouvernance des produits MiFID II

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant MiFID II ; et (c) des mesures de transpositions locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'offre (les « Actions Offertes ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'offre.

À toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'Enregistrement.



Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.